



Mairie d'Aiguèze 30760 AIGUEZE
TEL 04.66.82.14.77
FAX 04.66.82.35.26
mairie.aigueze@orange.fr
Www.aigueze.fr



**Compte rendu de la
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 22 JANVIER 2019 à 20h30**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **mardi 22 JANVIER 2019 à 20h30** sous la Présidence du maire : Alain CHENIVESSE.
Présents : Alain CHENIVESSE, Marie-Christine HERAUD, Patrick LEFRANCOIS, Rémi PEROLLET, Charles BASCLE, Salud CHABOT, Aude COSTA, Alain COSTE, Annie ITIER, Bernadette VALIDIRE.

Procuration : Néant

Absent : Roland VINCENT

Secrétaire : Marie-Christine HERAUD.

La séance est ouverte à 20h30, le PV du conseil du 18 décembre 2018 est validé à l'unanimité.

1 - Redevance SDIS : le maire évoque le nouveau mode de calcul applicable à la contribution communale au budget du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Ce nouveau mode de calcul majore de 26,07 % la somme versée par la commune (6340,96 € en 2018 – 7993,78 € pour 2019). Cette évolution fait suite à la décision du préfet du Gard de porter en référé devant le tribunal administratif la délibération du mode de calcul par strates (+/- 3500 h) prise par le conseil d'administration du SDIS. Cette dernière délibération était favorable à la ruralité et prenait en compte la fragilité financière des petites communes.

2 - Bail de location : le conseil décide de valider la proposition de location du local du rez-de-chaussée de l'ancienne école libre à Madame Florence Guyot pour la réalisation et la vente de produits artisanaux (gravure sur verre). Le bail de location sera réalisé par la mairie.

3 – Plan Local de l'Habitat : Après étude du dossier PLH et prenant en compte les nouvelles contraintes imposées par un tel plan, le conseil délibère et décide à la majorité (6 voix contre, 3 pour, 1 abstention) d'émettre un avis défavorable sur le projet de PLH 2019-2024 et autorise M. le maire à transmettre cet avis à l'Agglomération du Gard rhodanien.

4 – Stationnement en période estivale, aire naturelle camping-cars :

Parkings et aire naturelle : Les dispositions définies par arrêté municipal et règlementant le stationnement restent inchangées en 2019. Le paiement d'une redevance sera perçue auprès des campings caristes stationnant à l'aire naturelle du Giet sur la période du 1 avril au 30 septembre 2019.

5 – Occupation de l'espace public à des fins commerciales :

Le conseil décide à la majorité (8 pour, 2 contre) de majorer de 0,50 € /m² l'occupation de l'espace public ; le coût est porté à 34 €/m² pour la saison 2019.

L'espace délimité au titre de terrasse pourra être occupé durant la saison touristique (1 avril – 15 octobre). Pour favoriser les commerces ouverts à l'année une dérogation, prenant en compte les contraintes des commerçants et celles des habitants, sera accordée.

Les commerçants souhaitant occuper l'espace public devront en faire la demande avant le 1 avril 2019. Un arrêté fixant le détail des modalités d'occupation de l'espace public sera publié et diffusé aux commerçants.

6 – Demande de subvention - Travaux 2019 : Le conseil décide à l'unanimité d'autoriser le maire à réaliser les demandes de subventions (Etat, Région, Département, Agglomération) pour les travaux d'entretien envisagés sur les bâtiments communaux.

7 – Formation des employés : Les employés municipaux ont été formés à l'utilisation des extincteurs et ont suivi une remise à niveau en matière de secourisme.

8 - Animations 2019 : Un premier calendrier des manifestations connues à ce jour est dressé ; une information actualisée régulièrement sera diffusée sur le site de la commune. Le prochain rendez-vous est fixé au samedi 16 février pour une soirée galette des rois et jeux.

Informations :

- Afin de participer au **grand débat national**, la mairie a ouvert un cahier « de propositions pour un avenir meilleur ». Si des propositions sont apportées, ce cahier sera transmis afin que son contenu soit pris en compte.
- **Projet d'antenne Bouygues Telecom** : Le projet de convention a été reçu en mairie ; les modifications souhaitées ont été transmises.
- **Points divers.**

La séance est clôturée à 23h00.

A Aiguèze, le 23 janvier 2019.
Alain CHENIVASSE, Maire.